### Mairie d'Orly-sur-Morin

15, rue des grands prés (77750) Tel : 01.60.22.50.98 - Fax : 01.60.01.60.90

Email: mairie@orly77.fr - Web: http://www.orly77.fr



#### CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 FEVRIER 2015

MP/

La réunion s'est tenue à la mairie d'Orly-sur-Morin à 19h30.

Etaient présents, MM. Francis DELOROZOY, Raphaël LAURENT, Romuald TESTA et Mme Sylvette DHOOSCHE, Mmes Catherine SAUVAGE, Christine DA SILVA, Suzanne HELLER, Joëlle SOLIVEAU, M.M. Lionel LEGROS, Yves BONNET, Gilles DELOROZOY.

Mme Marion BOYEAU absente a donné pouvoir à Mme Sylvette DHOOSCHE, M. Xavier DEQUIEDT absent a donné pouvoir à M Yves BONNET, M. Jean-Marc HURAND absent a donné pouvoir à Mme Suzanne HELLER, M. Benjamin FLAMANT absent a donné pouvoir à M. Francis DELOROZOY.

#### Désignation du Secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-15 du code Général des collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal, Mme Suzanne HELLER a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

# Compte Rendu de la Séance du 12 Décembre 2014

Le compte rendu de la dernière réunion n'appelle aucune observation. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

# Modification des statuts de la CCBM Délibération N°01/2015

Monsieur le Maire explique que la Communauté de communes a changé ses statuts dans le cadre du contrat CLAIR (Contrat Local d'aménagement Intercommunal Rural). Cette dernière souhaite détailler ses projets touristiques et propose de modifier statutairement le paragraphe « Aménagement de l'espace et de l'environnement ». Monsieur le Maire procède au vote, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la modification des statuts de la Communauté de communes de la Brie des Morin.

#### Composition du Bureau de vote.

En vue des élections départementales des 22 et 29 mars 2015, le Conseil Municpal procède à la constitution d'un bureau de vote.

#### Désignation des délégués du SMEP délibération n°02/2015

Le Conseil Municipal a été informé par lettre du vice président chargé de l'aménagement du territoire, de la coopération interrégionale et des contrats ruraux, de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant, pour représenter la commune au SMEP (syndicat mixte d'étude et de préfiguration du PNR dont la fonction est de travailler à la mise en place du PNR). En effet, M. Raphael LAURENT explique que le Conseil Régional a décidé de relancer la création du Parc Naturel Régional. Monsieur Romuald TESTA s'est proposé comme délégué titulaire et Monsieur Lionel LEGROS comme délégué suppléant. Le Conseil Municipal à l'unanimité a désigné M. TESTA et M. LEGROS en tant que délégués du SMEP.

### Groupement de commande électricité SDESM délibération n°03/2015

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre de la fin des tarifs réglementés de vente de l'énergie, les communes vont pouvoir choisir leur fournisseur d'électricité. C'est dans ce cadre que le SDESM propose un groupement de commande d'électricité. Monsieur le Maire fait part de son hésitation concernant cette adhésion, Monsieur Romuald TESTA rassure l'assemblée en précisant que le SDESM va négocier les tarifs pour les communes adhérentes et donc aura plus de poids face aux fournisseurs d'énergie que la commune toute seule. Monsieur Raphael LAURENT confirme à son tour qu'une fois le marché public signé les tarifs ne peuvent augmenter jusqu'à la fin du contrat ou selon des modalités précisées dans ce dernier. Les conseillers Municipaux se questionnent sur la possibilité de se retirer du groupement d'achat, Monsieur le Maire informe que selon l'acte constitutif du SDESM, la commune pourra librement se retirer du groupement de commande qu'à la fin de l'accord cadre ou du marché public. Le Conseil Municipal procède au vote et décide à l'unanimité d'accepter l'adhésion au groupement de commande par le SDESM.

### Participation financière au branchement EDF des Forains délibération n°04/2015.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de continuer à avoir des manèges lors de la fête du village ou des brocantes, il est nécessaire de participer financièrement au branchement EDF des forains. Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de financer pour l'année 2015 un montant de 150€. Le Conseil Municipal procède au vote, et accepte à l'unanimité le financement.

### <u>Fêtes.</u>

Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'Etat diminu ces dotations financières aux communes ce qui impacte directement le budget de la commune. C'est pourquoi, il est important de revoir l'organisation de l'ensemble des manifestations gérées par la commune afin d'en optimiser les coûts. M. Le Maire propose de trouver un nouveau fournisseur pour les jouets de Noël (plusieurs devis seront demandés). Pour les mêmes raisons, le feu d'artifice du 14 juillet ne sera pas tiré cette année, mais un bal sera organisé. La fête des voisins et la fête de la musique seront organisées cette année. Les Membres du Conseil sont en accord avec l'idée.

#### Subvention au titre de la DETR 2015

Monsieur le Maire expose que la commune pourrait prétendre à une subvention DETR 2015 pour la création d'une citerne incendie, il explique enfin que la citerne incendie sera placée à BITIBOUT suite à l'incendie qui s'y est produit. Il informe le conseil sur les différents devis établis concernant le prix de la citerne et son installation, le terrassement et tous les travaux qui s'en suivent. Monsieur le Maire précise que la subvention prend uniquement en compte le prix hors taxe de la citerne et son installation. Les membres du Conseil Municipal s'interrogent sur le remplissage de la cuve, Monsieur le Maire répond que le SNE par lettre du 15 février nous informe que le remplissage de cette dernière est gratuit. Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur le projet de la réserve incendie, sur le devis de la société Beiser concernant l'achat de la citerne incendie et enfin sur le projet de financement. Le Conseil Municipal procède au vote et à l'unanimité approuve le projet de la citerne incendie ainsi que le devis de la société Beiser, sollicite une aide financière de l'Etat par le biais de la DETR 2015, arrête les modalités de financement comme leur étant présentées.

# **Questions Diverses**

 Monsieur le Maire remercie Madame DHOOSCHE et Madame PACQUET pour leur travail pour mener à bien les opérations de recensement de la population.

- Madame Sylvette DHOOSCHE 3<sup>ème</sup> adjointe prend la parole en tant que délégué du SIANE afin de faire un compte-rendu de la dernière réunion du syndicat.
- Monsieur LAURENT rappelle que les trottoirs de la rue des Grands Prés sont à remettre en état, il faudrait au minimum mettre du gravier, car ces derniers s'affaissent en attendant un projet plus global de réfection.
- Les membres du Conseil Municipal avertissent le maire d'un grand nombre de travaux à effectuer sur la voirie du village. Le Maire rappelle les restrictions budgétaires en vigueures et informe le conseil que les rues du Chêne Madame et du Petit Villiers seront faites en priorité. Plusieurs devis sont déjà arrivés et en cours d'étude.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole le Maire lève la séance à 21h30.

Fait à Orly sur Morin, le 27 février 2015

Le Maire

Francis DELOROZOY